



FORMATION

## BULLETIN D'INSCRIPTION QUALITE DE LA VIANDE BOVINE

8 et 9 Février à DUBLIN(Irlande)

PARTICIPANT(S)	Nom	Prénom	Fonction	Email
Mme / Melle / Mr				
Mme / Melle / Mr				

### ENTREPRISE

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Interlocuteur dans l'entreprise (responsable de l'inscription)

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Activités : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

### FACTURATION

- A l'organisme gérant les fonds de formation (OPCA) : (faire une demande de prise en charge auprès de leurs services)

Nom : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° d'adhérent OPCA : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- A l'entreprise elle-même

### HÉBERGEMENT

Souhaite la liste des hôtels à proximité

oui

non

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :

A retourner avant le 20 Janvier 2012  
par fax au 04 73 98 53 85

ou par courrier à : ADIV  
ZAC des Gravanches - 10 rue Jacqueline Auriol  
63039 Clermont-Ferrand cedex 2





FORMATION

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

*L'ADIV est organisme de formation déclaré sous le n° 83630328663*

*L'inscription est effective par retour du bulletin d'inscription dûment rempli à l'adresse indiquée en bas de page.*

*Daté et signé, le bulletin vaut pour ordre de commande et confirme votre inscription.*

*Un dossier contenant les conventions et une notice d'accès est ensuite envoyé à l'entreprise.*

*Le coût indiqué sur le présent bulletin concerne les frais pédagogiques et les repas de midi à l'exclusion des frais d'hébergement et de repas du soir éventuels.*

*Lorsque le coût est pris en charge directement par l'entreprise, celle-ci est tenue de régler à la commande par chèque (bancaire ou postal) ou virement.*

*L'encaissement et la facturation seront effectués dès le 1<sup>er</sup> jour de stage aux vues de la présence effective du ou des participants.*

*En cas de prise en charge par un organisme partenaire collecteur agréé (OPCA), en cas de refus ou de défaillance de l'OPCA, le client s'engage à rester solidaire de son successeur à l'égard de l'ADIV.*

*A l'issue du stage, une attestation de présence au stage est délivrée au(x) participant(s).*

*L'ADIV se réserve le droit, en cas de désistement tardif, soit moins de 5 jours avant la date du stage, de facturer à hauteur de 30% du montant du coût du stage.*

*En cas d'absence ou de présence partielle, 100% du coût du stage sera dû.*

*En cas d'effectif insuffisant, l'ADIV se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter à des dates ultérieures une session.*